



Montant frais de succession...

Par **WEIDER**, le 11/10/2018 à 07:50

Bonjour,

Une question à laquelle vous allez sans doute pouvoir me répondre, merci par avance.

Ma mère vit ses derniers jours voir tout au mieux dernières semaines...

En patrimoine elle détient un compte bancaire avec 50 000€ dessus (sur lequel j'ai procuration), une maison en usufruit qui me revient (maison de mon père décédé en 2004) et 4 assurances vie qui ne seront pas évoquées lors de l'ouverture du testament (sois souscrites avant 75 ans, ou inférieur à 250 000€).

A combien peuvent s'élever les frais de successions ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **morobar**, le 11/10/2018 à 09:31

Bonjour,

Il existe de nombreux sites (de notaires) ,permettant de simuler les frais.

ET même un site du service public ici:

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/droits-succession>

Vous êtes déjà propriétaire de la maison, donc les frais n'auront comme assiette que les espèces outre les frais et honoraires du notaire.

Par **WEIDER**, le **11/10/2018** à **12:31**

Merci morobar pour vos explications !

Par **KRYNE**, le **29/11/2018** à **18:40**

Bonjour,

Mes parents sont décédés cette année, et nous ont laissé le terrain non borné avec la maison familiale et 5 autres déjà construite sachant que nous sommes 10 héritiers dont 2 qui refus leur part ainsi que l'indemnisation.

Comment dois-je procéder ? et que dois-je faire ?

Merci de votre compréhension.

KRINE.

Par **Visiteur**, le **29/11/2018** à **18:45**

Bonjour

Simplement voir avec votre notaire.

Il serait trop long de vous expliquer ici, alors qu'il a dû le faire déjà ou va le faire...

Vous êtes en indivision à 10 personnes, ou 8 si les ayants droit des renonçants renoncent également.

Par **KRYNE**, le **29/11/2018** à **18:57**

Merci pour votre information PRAGMA